

<http://www.snetap-fsu.fr/L-Enseignement-Agricole-merite.html>



L'Enseignement Agricole mérite mieux !

- Nos Actions - Communiqués -

Date de mise en ligne : samedi 31 juillet 2010

Date de parution : 24 août 2010

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

COMMUNIQUE [FSU](#)-[CFDT](#)-[CGT](#)-[SUD](#)

Sortie du programme " Enseignement Agricole " de la mission " Enseignement scolaire " dans le cadre du projet de budget 2011 : Pauvreté de l'argumentaire, mais maintien de la position gouvernementale...

L'Enseignement Agricole mérite mieux !

C'est par voie de presse que les acteurs de l'Enseignement Agricole apprenaient début juillet l'intention du gouvernement de faire sortir de la mission interministérielle " enseignement scolaire " le programme 143 " enseignement agricole "... La réaction ne s'est pas faite attendre avec dès le 7 juillet le rejet de cette orientation à l'unanimité des membres du Conseil National de l'Enseignement Agricole (syndicats des personnels, représentants du public comme du privé, des organisations professionnelles, comme des fédérations de parents d'élèves), puis le boycott le 8 juillet du Comité Technique Paritaire Ministériel par l'intersyndicale (FSU-CFDT-CGT-SUD).

L'intersyndicale a été reçue ce jour par deux conseillers techniques du Premier Ministre, à l'Agriculture et à l'Education. Force a été de constater que ces derniers se sont bornés à justifier la position gouvernementale, en se retranchant derrière une mesure d'ajustement de la [LOLF](#), présentée comme une nécessité de simplification budgétaire, cela alors même qu'il y a 4 ans maintenant on nous avait présenté et vendu la thèse inverse sous couvert de cohérence et de lisibilité de la mission " enseignement scolaire ". Cette décision relèverait de la simple technique budgétaire (chaque ministre étant plus à l'aise pour défendre et piloter son budget conformément à ses propres orientations stratégiques, et cela plus encore dans la mesure où en interministériel, la discussion serait de fait parasitée par les seules questions d'emplois...et pour cause !). Au final, rien ne changerait vraiment en dehors de la " case " du programme..., la conseillère à l'Agriculture allant même jusqu'à évoquer une légère augmentation des crédits pour 2011 (attention, " légère " et des crédits, pas des emplois...).

L'argumentaire reste faible et les incohérences du discours nombreuses, à l'image des propos tenus par le Ministre de l'Education devant les deux assemblées courant juin. Aussi l'intersyndicale a tenu à rappeler quelques éléments qui démontrent le non sens politique d'une telle proposition.

D'abord, nous avons pointé la légèreté de l'argumentation de M.Chatel, promoteur de ladite mesure, soumise au Parlement au détour du document d'orientation budgétaire, cela sans aucune concertation avec les acteurs du système éducatif. Ainsi, nous avons dénoncé une vision réductrice de l'Enseignement Agricole, celui-ci ne renvoyant pas uniquement au monde paysan, mais bien au monde rural, et même au-delà et ayant su, depuis une trentaine d'années maintenant, au travers de filières générales et technologiques compléter son offre de formation professionnelle pour répondre aux besoins sociétaux (sécurité alimentaire, environnementale...) et territoriaux (aménagement et gestion durable). Par ailleurs, nous avons soulevé un certain nombre d'incohérences dans la posture gouvernementale, et en particulier le fait que la méthode que l'on retiendrait pour l'enseignement secondaire agricole (programme 143), ne se justifierait pas pour l'enseignement supérieur agricole (programme 142)... Aucune réponse des deux conseillers sur ce point.

L'Enseignement Agricole mérite mieux !

Ensuite, nous avons insisté sur la nécessité de maintenir cette mission interministérielle " enseignement scolaire " (voire de l'étendre aux établissements relevant du Ministère de l'Ecologie, de la Défense, comme de la Culture). Il en va de la cohérence même du système éducatif, comme de l'identité de notre Enseignement Agricole Public, " composante à part entière du service public d'éducation et de formation " (article L 811-1 du Code Rural).

Enfin, nous sommes revenus sur l'essentiel, à savoir le contexte de pénurie sans précédent dans lequel se trouve plongé le système éducatif en général et les établissements publics tout particulièrement. Et si le jeu qui consiste à venir " piocher " chaque année dans le budget de l'Education Nationale est assurément malsain, il n'en reste pas moins que sans moyens à la hauteur des besoins de l'Enseignement Agricole Public, la crise va perdurer ainsi que le désarroi profond de la communauté éducative. Or précisément, la solution proposée par le Ministre de l'Education, et par le gouvernement, du " chacun chez soi ", est assurément la pire de toutes, car non seulement elle ne règlera rien, mais elle équivaudra à un retour aux errements du passé : au gré de telle ou telle crise agricole, l'Enseignement Agricole verra son budget amputé au titre de la solidarité, ou encore à des rapports de forces en interne au Ministère de l'Agriculture, toujours par expérience peu favorable à l'enseignement et à la formation.

Non résolument non, l'Enseignement Agricole mérite mieux que ce bricolage de convenance et que cette marginalisation, cette stigmatisation de fait. L'intersyndicale a ainsi tenu à mettre en garde le Premier Ministre sur le message qui sera in fine envoyé à la communauté éducative et aux usagers à la rentrée et cela au delà du symbole... Il suffit d'ailleurs de rappeler les propos tenus par Yves Censi, rapporteur de l'Assemblée Nationale, vice président de la Commission des Finances, suite à cette annonce : " L'enseignement agricole présente des caractéristiques d'organisation bien différentes de l'enseignement général, et la population des enseignants y est beaucoup moins importante, se prêtant mal à cette réduction automatique " - du non remplacement d'un enseignant sur deux partant à la retraite - " qui ne peut qu'amener des fermetures de classes voire d'établissements". Il ajoute " (...) en intégrant le programme 143 [enseignement agricole] à la mission agriculture, (...) la prise en considération des impératifs éducatifs sera moindre".

Paris, le 29 juillet 2010